

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Date de la convocation | 20 Septembre 2022 |
| Date de l'affichage | 21 Septembre 2022 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 29 |
| Nombre de votants | 33 |

2022 75 Partenariat au 70ème anniversaire du Bagad de Lann-Bihoué

Rapporteur : J. Daniel

L'association des anciens sonneurs de Lann-Bihoué, a été créée fin août 2020 pour organiser un grand rassemblement des sonneurs du bagad toutes générations confondues, à l'occasion du 70ème anniversaire du bagad de Lann-Bihoué.

Ce rassemblement s'est déroulé le 07 août, à cette occasion une réception a eu lieu à l'Hôtel de ville de Lorient pour mettre à l'honneur les plus anciens sonneurs.

La commune a été sollicitée à ce propos - au même titre que Lorient, Quéven et Ploemeur - pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 €.

Il est proposé d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 septembre 2022,

DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 300€ à titre exceptionnel à l'association des anciens sonneurs de Lann-Bihoué.

Adopté par 24 voix pour – 4 contre (LAMY Henri-Philippe qui a procuration de LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle, KERDELHUE Régis) et 5 abstentions (BASTIER Bernard, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, MORIO Estelle, SALVAR Jean-François).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Septembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

